

l'issue de la grande-messe, pour délibérer sur l'offre des dits habitants du Cap-de-la-Magdeleine de fournir leur contingent de toute la dépense qui sera faite pour la batisse d'un presbytère dans les seigneuries de Bécancourt et Dutort, dès qu'il y aura un curé chargé de desservir les dites seigneuries, dont il sera dressé un procès-verbal par un notaire des Trois-Rivières, pour, icelui à nous apporté, être ordonné ce qu'il appartiendra.

Et sera la présente ordonnance notifiée aux habitans des dites seigneuries de Bécancourt et Dutort, par un des marguilliers de la paroisse du Cap, en présence de deux habitans, à ce qu'ils n'en ignorent.

Mandons etc.....

Fait à Québec, ce quatorzième mai, mil sept cent quinze.

Signé : BEGON.

Est-ce le même Normandin qui est allé porter à Québec le procès-verbal de cette assemblée ? Nous ne le savons : mais, le 6 Décembre 1715, le marguillier François Rochereau écrit dans son livre de comptes :

Payé à *Michel bellerive et à jean batiste barette meneur de mon dit sieur*, 12 livres.

Les travaux, ordonnés en 1714, commencèrent donc lentement et avancèrent lentement, sans doute à cause de la pénurie des ressources.

Celles-ci provenaient des cotisations des habitants, peu riches à cette époque et chez qui l'argent monnayé était fort rare. L'aide qu'ils pouvaient fournir était surtout un secours de main-d'oeuvre.

C'est pourquoi il fallut que Mre Vachon s'adressât ailleurs pour se trouver du secours ; sans doute aussi parce que la Providence voulait que ce sanctuaire fût l'oeuvre collective de tous les canadiens du pays.

C'est ce que nous apprend encore notre livre de comptes en nous indiquant l'origine de ces *souscriptions*.

Québec devait aider à cette construction par les secours que Mgr de St Vallier avait promis de fournir abondamment.